

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2024-84

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le Code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 6 juin 2013 fixant les modalités de la déclaration effectuée en application de l'article L. 561-15 du code monétaire et financier et d'information du déclarant de l'irrecevabilité de sa déclaration ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 20 juin 2024,

Émet un avis favorable sur le projet d'arrêté.

Fait le 20 juin 2024.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Christophe BORIES